ALAIN BÉNÉDETTI
STÉPHANE GROSJEAN
MARIE-AUDE GALLY DARISCON
Notaires
43, RUE d'ALSACE - B.P. 3
F-11020 CARCASSONNE CEDEX
TÉL. +33 (0)4 68 11 43 50
FAX +33 (0)4 68 71 41 91
benedetti.grosjean@notaires.fr

Expédition 11p
Copie 11p

DU 3 AOUT 2009 N° 18.745

Dossier n°23.983
5480701
SG/SM/

L'AN DEUX MILLE NEUF,
LE TROIS AOUT,

A TOULOUSE (31000), 76, allées Jean Jaurès, au siège de la société requérante,

Maître Stéphane GROSJEAN, Notaire soussigné membre de la Société Civile Professionnelle «Alain BENEDETTI et Stéphane GROSJEAN, Notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à la résidence de CARCASSONNE (Aude), 43 rue d'Alsace,

A REÇU le présent acte à la requête de :

La Société dénommée **LA COUR DE PYRENE**, Société civile immobilière de construction-vente au capital de 1.600,00 EUR, dont le siège est à TOULOUSE (31000), 76, allées Jean Jaurès, identifiée au SIREN sous le numéro 452651722 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître LE JANNOU, Notaire à TOULOUSE, le 1er mars 2004,

Ayant pour représentant légal : la société dénommée ***LP PROMOTION***, anciennement dénommée L.P.A. GESTION, société par actions simplifiée, au capital de 1.000.000 euros, ayant son siège social à TOULOUSE (31000), 76, allées Jean Jaurès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE, sous le numéro 433 137 890 ;

Ladite société ***LP PROMOTION*** :

- nommée à cette fonction de gérant de la société ***LA COUR DE PYRENE***, aux termes de l'article 13 des statuts sus-visés de cette dernière, et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des articles 2 et 14 des statuts sus-visés de la société ***LA COUR DE PYRENE***,

- constituée, initialement sous forme de société à responsabilité limitée, aux termes d'un acte sous seing privé en date à TOULOUSE, du 15 septembre 2000, enregistré à la Recette de TOULOUSE CENTRE, le 2 octobre 2000, Folio 17, Bordereau 867, N°4 ; étant précisé qu'aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 15 septembre 2005, enregistrée à la Recette Principale de TOULOUSE-NORD, le 28 novembre 2005, Bordereau 2005/563, Case 27, il a été procédé à une augmentation du capital social (anciennement de 300.000 euros), à la transformation de la société (antérieurement sous forme de société à responsabilité limitée) en société par actions simplifiée, à l'adoption des statuts de ladite société sous sa nouvelle forme, à la nomination de Monsieur Lucien Jean **PONSOT** en qualité de Président de ladite société pour une durée illimitée, et de Monsieur Laurent Alexis Fernand **PONSOT**, en qualité de Directeur Général de ladite société pour une durée illimité ;

- et ayant elle-même pour Président : Monsieur Lucien Jean **PONSOT**, Président de la société ***LP PROMOTION***, domicilié à TOULOUSE (31000), 76, allée Jean Jaurès, né à CASABLANCA (Maroc) le 31 août 1951, de nationalité française, époux contractuellement séparé de biens de Madame Martine Marie Jeanne SAURAT.

Ledit sieur Lucien **PONSOT** :

- nommé à ces fonctions de Président pour une durée illimitée, aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société LP PROMOTION en date du 15 septembre 2005.

- ici présent.

Ci-après dénommée «**LE REQUERANT**» ou «**LE VENDEUR**» ou encore «**LA SOCIETE REQUERANTE**».

Etant précisé que les engagements souscrits et les déclarations faites par le représentant au nom de la personne physique ou morale qu'il représente seront indiqués ci-après dans le corps de l'acte, comme émanant directement de cette dernière.

LEQUEL REQUERANT a par ces présentes déposé au Notaire soussigné, et l'a requis de mettre au rang des minutes de la Société Civile Professionnelle «Alain BÉNÉDETTI et Stéphane GROSJEAN, Notaires associés» dénommée en tête des présentes, à la date de ce jour, pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions, quand et à qui il appartiendra et pour en faire opérer la publicité foncière :

1°/- Un exemplaire original d'un acte sous seing privé, en date à TOULOUSE du 3 août 2009, contenant 2ème modificatif à l'état descriptif de division de la Résidence « *LA COUR DE PYRENE* », Bâtiment A, sise à TARBES,

11-13-15-17 et 19 avenue de la Marne, Avenue Hoche et 27 rue Arago, et figurant au cadastre rénové de ladite commune sous les relations suivantes :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	BC	64	17 Av de la Marne	00 ha 08 a 40 ca
	BC	65	15 Av de la Marne	00 ha 09 a 69 ca
	BC	66	13 Av de la Marne	00 ha 10 a 82 ca
	BC	67	11 Av de la Marne	00 ha 11 a 31 ca

Total surface : 00 ha 40 a 22 ca

Cet acte, écrit sur TROIS pages, ne contient aucun renvoi ni mot nul, commence par les mots *« COPROPRIETE LA COUR DE PYRENE - 2ème Modificatif de l'état descriptif de division, Bâtiment A, sis à TARBES (65000), 11-13-15-17 et 19 avenue de la Marne, Avenue Hoche et 27 rue Arago »* et se termine par les mots *« Pour la société dénommée LA COUR DE PYRENE »* et suivi de la mention manuscrite *« Lu et Approuvé »* signé par le comparant es-qualité.

2°/- Le plan annexé audit Modificatif, savoir : 'plan des nouveaux lots numéros 329 et 330'.

Le représentant sus-identifié de la société requérante, es-qualité, reconnaît expressément que la signature et les paraphes apposés sur ces documents et actes, ainsi que les mentions d'approbation y portées émanent bien de lui et déclare en outre que ces actes ont été dactylographiés par un tiers conformément à sa volonté, voulant et entendant que par les présentes, ces actes produisent tous les effets d'un acte authentique comme s'ils avaient été établis originairement en la forme authentique.

Ces pièces sont demeurées jointes et annexées aux présentes après visa du requérant et avoir été revêtues de la mention d'annexe par le Notaire soussigné.

En vue d'aboutir à la publicité du présent dépôt au 1er Bureau des hypothèques de TARBES, le comparant es-qualité a établi ainsi qu'il suit la désignation et l'effet relatif du lot de copropriété dont s'agit :

DESIGNATION :

Dans un ensemble immobilier dénommé « *LA COUR DE PYRENE* », sis à TARBES, 11-13-15-17 et 19 avenue de la Marne, Avenue Hoche et 27 rue Arago,

Comprenant deux bâtiments :

-le bâtiment A surélevé de cinq niveaux : un rez-de-chaussée et quatre étages ;

-le bâtiment B surélevé de six niveaux : un rez-de-chaussée, cinq étages et un sous-sol.

Et figurant au cadastre rénové de ladite commune sous les relations suivantes :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	BC	64	17 Av de la Marne	00 ha 08 a 40 ca
	BC	65	15 Av de la Marne	00 ha 09 a 69 ca
	BC	66	13 Av de la Marne	00 ha 10 a 82 ca
	BC	67	11 Av de la Marne	00 ha 11 a 31 ca

Total surface : 00 ha 40 a 22 ca

EFFET RELATIF

Acquisition suivant acte reçu par Maître Pierre-Henri TOULOUSE, Notaire à TARBES (65000), le 24 mai 2004, publié au 1er Bureau des Hypothèques de TARBES, le 13 juillet 2004, Volume 2004 P, Numéro 3323.

REFERENCES DE PUBLICATION DU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET MODIFICATIFS

L'ensemble immobilier dont dépendent les biens et droits immobiliers vendus a fait l'objet :

-d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division dressé par Maître Jacques LE JANNOU, Notaire à TOULOUSE, le 24 juin 2004, publié au 1er Bureau des Hypothèques de TARBES, le 13 juillet 2004, Volume 2004P, Numéro 3325.

-d'un 1er modificatif à l'état descriptif de division dressé par Maître Jacques LE JANNOU, Notaire à TOULOUSE, le 13 décembre 2007, publié au 1er Bureau des Hypothèques de TARBES, le 20 décembre 2007, Volume 2007P, Numéro 6566.

ORIGINE DE PROPRIETE

Les biens et droits immobiliers sus-désignés appartiennent à la Société dénommée ***LA COUR DE PYRENE***, savoir :

-les constructions pour les avoir faites édifiées, en vertu d'un permis de construire délivré au profit de la société SARL LPA GESTION, suivant arrêté de Monsieur le Maire de la Ville de TARBES en date du 30 septembre 2003 sous le numéro 65 440 0300046, dont l'affichage du permis a été constaté par la SCP Jean-Marie SANTRAILLE - Bertrand MIQUEU, Huissiers de Justice Associés à TARBES, suivant procès-verbal en date des 8 octobre, 10 novembre et 9 décembre 2003, ledit permis ayant été transféré du chef de la SARL LPA GESTION à la SCI LA COUR DE PYRENE, suivant arrêté délivré par Monsieur le Maire de la Ville de TARBES, sous le numéro PC 65 440 0300046, en date du 15 avril 2004, et pour lequel une déclaration d'ouverture de chantier en date du 10 mai 2004 a été effectuée par la société SCI LA COUR DE PYRENE, une déclaration d'achèvement de travaux en date du 8 décembre 2006 a été effectuée par la société SCI LA COUR DE PYRENE le 12 février 2007, ayant donné lieu à un certificat de conformité délivré le 20 avril 2007 par la Mairie de TARBES,

-le terrain pour l'avoir acquis de la SOCIETE MANU-ADOUR, société civile au capital de 338.436,82 euros, dont le siège social est situé à TARBES,

15 avenue de la Marne, identifiée au SIREN sous le numéro 342 988 037 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARBES, moyennant un prix payé partie comptant, partie par délégation, partie par la remise de locaux à construire, aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre-Henri TOULOUSE, Notaire à TARBES (65000), le 24 mai 2004, publié au 1er Bureau des Hypothèques de TARBES, le 13 juillet 2004, Volume 2004 P, Numéro 3323.

Antérieurement lesdits biens vendus appartenaient à la société « MANU-ADOUR » pour lui avoir été apportés par ses membres fondateurs lors de sa constitution, savoir : Madame Françoise Rose Robertine DIUDAT RICHY, veuve en premières noces et non remariée de Monsieur Louis Henri MANUGUET, demeurant 15, Avenue de la Marne à TARBES (65000), née le 25 Janvier 1904, Madame Marie Jacqueline MANUGUET, sans profession, épouse de Monsieur Jean Bertin Ferdinand DIEUZAIDE, demeurant 9, Rue Erasme à TOULOUSE (31000), née le 4 Janvier 1926 à MONT-DE-MARSAN (40000), Madame Marie Colette MANUGUET, religieuse, demeurant à l'Abbaye d'OZON (65), née le 19 Avril 1927 à MONT-DE-MARSAN (40000), célibataire, et Monsieur Henri MANUGUET.

Aux termes des statuts de la société « MANU-ADOUR » établis suivant acte reçu le 10 Novembre 1987 par Maître Francis TOULOUSE, Notaire à TARBES, publié au premier Bureau des Hypothèques de TARBES le 19 Novembre 1987, Volume 3262, Numéro 2.

Antérieurement lesdits biens appartenaient pour l'usufruit de chacun d'eux à Madame Françoise DIUDAT RICHY Veuve MANUGUET susnommée, la nue-propriété comme suit : partie cadastrée Section BC, Numéro 66 à Madame Marie Jacqueline DIEUZAIDE née MANUGUET ; partie cadastrée Section BC, Numéro 67 à Mademoiselle Marie Colette MANUGUET ; partie cadastrée Section BC, Numéros 64 et 65 à Monsieur Henri MANUGUET, pour leur avoir été ainsi attribués aux termes d'un acte de donation-partage reçu le 5 Juin 1978 par Maître Francis TOULOUSE, Notaire à TARBES, publié au premier Bureau des Hypothèques de TARBES le 16 Juin 1978, Volume 1398, Numéro 4, ledit acte contenant :

a) Liquidation partielle de la communauté de biens réduite aux acquêts ayant existé entre Monsieur Louis Henri MANUGUET et Madame Françoise Rose Robertine DIUDAT RICHY susnommée, aux termes de leur contrat de mariage reçu le 20 Octobre 1923 par Maître Charles BARBE, Notaire à TARBES,

- Et la liquidation partielle de la succession de Monsieur Louis Henri MANUGUET, décédé en son domicile à TARBES (65000) le 27 Avril 1968 en l'état d'un testament olographe en date à TARBES du 30 Mai 1967, ouvert et décrit aux formes de droit suivant acte reçu le 9 Mai 1968 par Maître Henri BLANC, Notaire à TARBES, instituant son épouse pour sa légataire générale et universelle, étant précisé qu'en cas d'existence au jour du décès d'enfants du mariage, ledit legs serait réduit au choix de l'épouse à la plus forte quotité disponible entre époux,

A la survivance de son épouse restée sa veuve commune en biens et acquêts et légataire de la plus forte quotité disponible entre époux ainsi qu'il vient d'être dit, et sous cette réserve, ses enfants, savoir :

- Madame Marie Jacqueline MANUGUET épouse DIEUZAIDE,
- Madame Marie Colette MANUGUET,
- Monsieur Jacques Philippe Eugène Henri MANUGUET,
- Madame Jeanne Marie Andrée MANUGUET épouse VOLIVERT,
- Madame Marie Hélène Andrée MANUGUET épouse DOUX,
- Et Monsieur Henri Emile Gérard MANUGUET,

Ainsi que la dévolution successorale se trouve constatée aux termes d'un acte de notoriété reçu le 16 Mai 1968 par Maître Henri BLANC, Notaire à TARBES.

b) La donation par Madame Veuve MANUGUET, à ses six enfants susnommés des biens lui appartenant, comme représentant sa part dans la communauté ayant existé entre elle et son défunt mari, et des biens lui appartement en propre, pour les avoir recueillis dans la succession dudit Monsieur Louis MANUGUET.

c) Et le partage entre les dataires tant des biens donnés que de ceux leur appartenant indivisément pour les avoir recueillis dans la succession de leur père.

Les attributions des immeubles sus-désignés ont été respectivement faites en nue-propriété à chacun de Madame DIEUZAIDE, Mademoiselle Marie Colette MANUGUET et Monsieur Henri MANUGUET, sous réserve de l'usufruit de leur mère,

- A charge pour Madame DIEUZAIDE de payer à titre de soulte à certains de ses frère et sœurs, copartageants, la somme de 31.394,55 Francs, payée comptant aux termes dudit acte qui en contient quittance.
- Et sans soulte à la charge de Mademoiselle Marie Colette MANUGUET et de Monsieur Henri MANUGUET.

Il est ici précisé qu'à l'acte de constitution de la société « MANU-ADOUR » et d'apport desdits biens immobiliers sont intervenus Monsieur Jacques MANUGUET et Mesdames Jeanne VOLIVERT née MANUGUET, Marie Hélène MANUGUET épouse DOUX, à l'effet de donner le consentement prévu à l'article 930 alinéa 2 du Code Civil, afin que la société « MANU-ADOUR » et tous futurs propriétaires soient à l'abri de tout risque d'éviction de leur part.

Plus antérieurement, les biens vendus cadastrés Section BC, Numéros 66 et 67, dépendaient de la communauté des époux Louis MANUGUET – Françoise DIUDAT RICHY, savoir :

- Partie cadastrée Section BC, Numéro 66 pour l'avoir acquise de Monsieur Jean Pierre BRUZAUD GRILLE, directeur d'école et Madame Jeanne Marie GALAU, institutrice, son épouse, demeurant ensemble à TARBES, suivant acte reçu le 28 Janvier 1934 par Maître Charles BARBE, Notaire à TARBES, transcrit au Bureau des Hypothèques de TARBES le 4 Février 1964, Volume 1443, Numéro 25. Cette acquisition eut lieu moyennant le prix principal de 100.000,00 Francs de l'époque, payé comptant et quittance audit acte.

- Partie cadastrée Section BC, Numéro 67 pour l'avoir acquise de Monsieur Jean CAPDECOME négociant et Madame Gabrielle FRAZER de VILLAS, son épouse, ainsi que de Madame Marcelle Solange Marie CAPDECOME épouse de Monsieur Henri Emile BLANC, suivant acte reçu le 14 Décembre 1953 par Maître Henri BLANC, Notaire à TARBES, transcrit au Bureau des Hypothèques de TARBES le 26 Janvier 1954, Volume 2436, Numéro 64. Cette acquisition eut lieu moyennant le prix principal de 1.500.000,00 Francs de l'époque, payé comptant et quittance audit acte.

Plus antérieurement encore, les biens vendus cadastrés Section BC, Numéros 64 et 65 appartenaient en propre à Monsieur Louis MANUGUET pour les avoir acquis avant son mariage de Madame Marie SENSEVER, négociante, veuve de Monsieur Jacques Eugène MANUGUET, demeurant à TARBES, suivant acte reçu le 4 Février 1920 par Maître Charles BARBE, Notaire à TARBES, transcrit au Bureau des Hypothèques de TARBES le 11 Février 1920, Volume 1340, Numéro 49. Cette acquisition eut lieu moyennant le prix principal de 100.000,00 Francs de l'époque, stipulé payable à terme et payé depuis.

MENTION ET COMMUNICATION

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

Communication pourra en être donnée à tout intéressé qui aura, en outre, la possibilité d'en demander expédition ou extrait à ses frais.

RAPPEL DE L'ARTICLE 11 DE LA LOI DU 10 JUILLET 1965

Le requérant a été informé par le Notaire soussigné de la nécessité de soumettre, conformément aux dispositions de l'article 11 alinéa 2 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965, à l'approbation de l'assemblée générale statuant à la majorité prévue à l'article 24 de ladite loi, la nouvelle répartition des charges entre les nouveaux lots de copropriété issus de la présente subdivision de lot.

Le requérant déclare qu'il n'a pas encore à ce jour fait procéder à cette formalité substantielle mais qu'il le fera dans les plus brefs délais et décharge le Notaire soussigné de toute responsabilité à ce sujet, déclarant vouloir son affaire personnelle.

FRAIS

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront supportés par la Société requérante.

ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile à CARCASSONNE, 43 rue d'Alsace, en l'Étude de la Société Notariale dénommée en tête des présentes.

POUVOIRS

Les parties, agissant dans un intérêt commun donnent pouvoirs à tous clercs et employés de l'étude du Notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs ou modificatifs des présentes, pour mettre celles-ci en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux et avec ceux d'état civil.

DONT ACTE sur HUIT pages.

Fait et passé aux lieu, jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Et après lecture faite, les parties ont signé le présent acte avec le Notaire soussigné.

Le présent acte contenant :
renvoi approuvé
barre tirée dans des blancs
ligne entière rayée
chiffre rayé nul
mot nul

COPROPRIETE « LA COUR DE PYRENE »

2ème Modificatif de l'état descriptif de division

Bâtiment A

sis à TARBES (65000),
11-13-15-17 et 19 avenue de la Marne, Avenue Hoche et 27 rue Arago

ANNEXE à la minute d'un acte reçu ce jour le : 3 - AOUT 2009 Par le Notaire soussigné

EXPOSE -

La résidence « La Cour de Pyrène » a été édifiée par la S.C.I. « La Cour de Pyrène » sur quatre parcelles cadastrales référencées au cadastre de la Commune de Tarbes sous la section BC N° 64, 65, 66 et 67, le tout situé avenue de la Marne, aux numéros 11, 13, 15, 17 et 19 Avenue de la Marne, Avenue Hoche, sans numéro et 27 rue Arago.

La résidence comprend deux bâtiments :
-le bâtiment A surélevé de cinq niveaux : un rez-de-chaussée et quatre étages ;
-le bâtiment B surélevé de six niveaux : un rez-de-chaussée, cinq étages et un sous-sol.

Cette opération a fait l'objet d'une division en lots en 2004. Elle est donc soumise au statut de la copropriété conformément à la Loi du 10 juillet 1965 et des textes subséquents.
L'immeuble a fait l'objet d'un règlement de copropriété qui a été déposé au rang des minutes de Maître LE JANNOU, Notaire à Toulouse et publié au premier bureau des Hypothèques de Tarbes le 13 juillet 2004, Volume 2004P, N°3325.
Le règlement de copropriété initial fait état de 325 lots de copropriété représentant au total 1/10 000: des parties communes générales et les 1/1000 des parties communes spéciales au bâtiment A.

Aux termes d'un 1er modificatif à l'état descriptif de division dressé par Maître Jacques LE JANNOU, Notaire à TOULOUSE, le 13 décembre 2007, publié au 1er Bureau des Hypothèques de TARBES, le 20 décembre 2007, Volume 2007P, Numéro 6566, le lot n°1 a été supprimé, subdivisé et remplacé par 3 nouveaux lots n°326, 327 et 328.

Désormais, cette copropriété compte 327 lots de copropriété représentant au total 1/10 000: des parties communes générales et les 1/1000 des parties communes spéciales au bâtiment A.

Ceci exposé le présent modificatif a pour objet de supprimer le lot n°**328** du bâtiment A représentant un local commercial pour le diviser en **2** lots distincts.

* * *

MODIFICATION DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

ARTICLE 1 - SUBDIVISION DIT LOT N°328

1/- LOT SUPPRIME :

✓ **Rez-de-chaussée :**

LOT N° **328** : un local commercial situé à au centre du bâtiment A en façade sur l'avenue de la Marne, entre les deux cages d'escalier, composé d'un vaste plateau à diviser.
Il représente les 736/10.000 des parties communes générales et les 209/1.000 des parties communes spéciales au bâtiment A.

2/NOUVEAUX LOTS CREES :

Provenant de la division du lot n°328 :

✓ **Rez-de-chaussée :**

LOT N°**329**: Au rez-de-chaussée du Bâtiment A, accessible depuis une entrée donnant sur l'Avenue de la Marne, un local commercial situé Sud du Bâtiment A en façade sur les parkings de la résidence, composé d'un vaste plateau à diviser.
Et les 455/10.000 des parties communes générales et les 129/1.000 des parties communes spéciales au bâtiment A.

LOT N°**330**: Au rez-de-chaussée du Bâtiment A, un local commercial situé Nord du Bâtiment A en façade sur l'Avenue de la Marne, composé d'un vaste plateau à diviser.
Et les 281/10.000 des parties communes générales et les 80/1.000 des parties communes spéciales au bâtiment A.

Tel que ces lots sont représentés sur un plan du rez-de-chaussée annexé au présent modificatif.

* * *

ARTICLE 2 - TABLEAU RECAPITULATIF

Lot	Bât.	Etage	Nature du lot	Quote-part des parties communes générales	Quote-part des parties spéciales au Bâtiment A	Observations
328	A	Rez-de-chaussée	Local commercial	736 / 10.000	209 / 1.000	Supprimé et divisé en lots 329 et 330
			TOTAL	*736 / 10.000*	*209 / 1.000*	
329	A	Rez-de-chaussée	Local commercial	455 / 10.000	129 / 1.000	Partie du lot 328
330	A	Rez-de-	Local	281 / 10.000	80 / 1.000	Partie du lot

Lot	Bât.	Etage	Nature du lot	Quote-part des parties communes générales	Quote-part des parties spéciales au Bâtiment A	Observations
		chaussée	commercial			328
			TOTAL	*736 / 10.000*	*209 / 1.000*	

* * *

Méthode de calcul permettant de fixer les quotes-parts de parties communes :

Il a été procédé à une répartition proportionnelle des tantièmes existants en fonction de la surface des lots créés telle que relevée par le propriétaire.

Les nouveaux lots créés de 329 et 330 se voient attribuer le même nombre de tantièmes qui correspondait aux tantièmes du lot numéro N°328 supprimé.

* * *

PUBLICITE FONCIERE

Le présent modificatif sera déposé au rang des minutes d'un Notaire aux fins d'être publié au 1er bureau des hypothèques de TARBES (65000) conformément aux dispositions de la loi du 10 juillet 1965 et aux dispositions légales relatives à la publicité foncière.

* * *

Fait à TOULOUSE, le 3 août 2009.

Pour la société dénommée LA COUR DE PYRENE

Lu et approuvé

SURFACE COMMERCIALE NON ATTRIBUEE

ZONE CONCERNE PAR LE PROJET
SURFACE DES LOCAUX 478.00m²

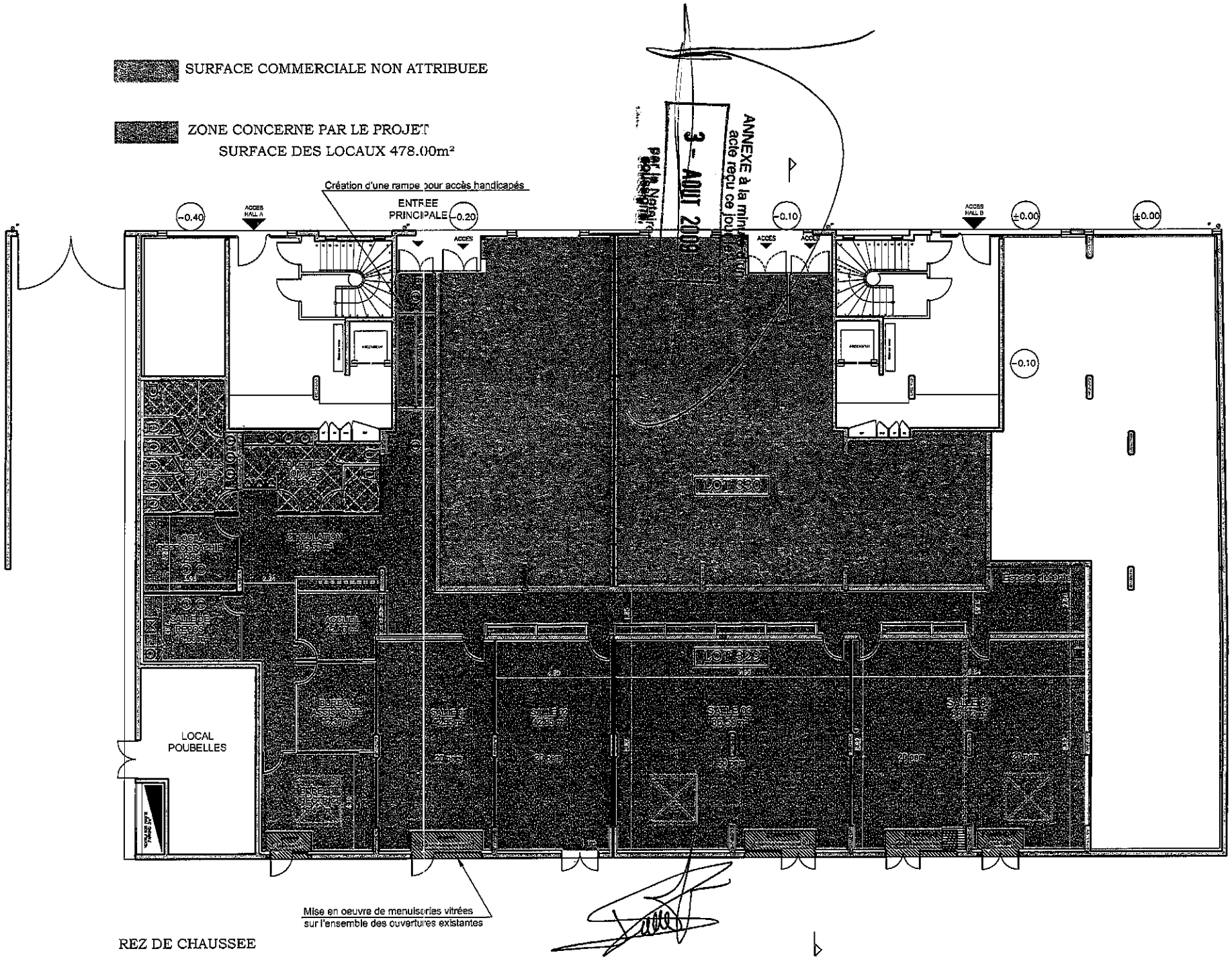

REZ DE CHAUSSEE

ANNEXE à la minute
acte reçu ce jourd'hui
3 - AOUT 2009
Par le Notaire

MAITRE D'OEUVRE

Urbanisme
&
Environnement
18, rue Raymond IV - 31000 TOULOUSE
Tél. 06 85 51 37 75
Mail:
dnot@urbanismeenvironnement.com

MAITRE D'OUVRAGE

LP
PROMOTION
76, Allées Jean-Jaurès
31071 TOULOUSE
tél: 05.34.41.34.41 - fax: 05.34.41.34.40

APD

Aménagement du local commercial en RDC

Residence la Cour de Pyrène
11 à 19, avenue de la Marne - 65000 TARBES

Date: 09-01-08	Indice: 00
Auteur: David NOT	
Réf: 304	Edit: 09-05-15
Echt:1/200°	Page: -